

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre société qui se réunira **le 15 juin 2016 à 15 heures au King Fahd Palace**, à Dakar.

L'ordre du jour de l'Assemblée est fixé ainsi qu'il suit :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et affectation du résultat net de l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Fixation du montant global de l'indemnité de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'ensemble des documents visés aux articles 525 et 526 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant l'Assemblée.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Dakar, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Seuls pourront participer à cette Assemblée les actionnaires remplissant les conditions requises à cette date.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire porteur d'un pouvoir de représentation.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou adressés au siège de la société au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher de la Compagnie de Gestion Financière (CGF BOURSE) au Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop, près de la Stèle Mermoz, Imm. El Hadji Serigne Bassirou Mbacké - Tél : (221) 33 864 97 97 - Fax : (221) 33 824 03 34
E-mail : cgfbourse@cgfbourse.com ou de votre Société de Gestion et d'Intermédiation.

Le Conseil d'Administration